RAPPORT SFCR

Rapport à destination du Public

Version du : 16/02/2023

Matricule ACPR : 4050570
Code LEI : 969500OKZ6LV2BZNS113

Sommaire :

4 SYNTHESE DU RAPPORT 3

5 ACTIVITE ET RESULTATS 3

2.1 ACTIVITE DE LA SAMBO 3
2.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION 4
2.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS 6
2.4 AUTRES INFORMATIONS SUR LES RESULTATS 7
2.5 AUTRES INFORMATIONS 7

3 SYSTEME DE GOUVERNANCE 8

3.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE 12
3.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L'ORSA) 12
3.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE 17
3.5 SOUS-TRAITANCE 20
3.6 ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE 20
3.7 AUTRES INFORMATIONS 21

4 RISQUES IMPORTANTS DE LA MUTUELLE 21

5.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION 21
5.2 RISQUE DE MARCHE 22
5.3 RISQUE DE CREDIT 22
5.4 RISQUE DE DEFAUT DE CONTREPARTIE 22
5.5 RISQUE DE LIQUIDITE 22
5.6 RISQUE OPERATIONNEL 22
5.7 AUTRES RISQUES IMPORTANTS 22
5.8 AUTRES INFORMATIONS 23

6 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE 23

6.1 ACTIFS 23
6.2 PROVISIONS TECHNIQUES 24
6.3 AUTRES PASSIFS 25
6.4 AUTRES INFORMATIONS 26

7 GESTION DU CAPITAL 26

7.1 FONDS PROPRES 26
7.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS 28
7.3 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE 29
7.4 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS 29
7.5 AUTRES INFORMATIONS 29

8 ANNEXE I : COMPTES DE RESULTATS TECHNIQUES 30

4 Synthèse du rapport

L'année 2022 a été marquée par la validation du Conseil d'Administration du rapprochement de la SAMBO avec la SAMAP.
Le 14/06/2022, le Conseil d'Administration avait validée l'idée du rapprochement mais en émettant deux réserves, à savoir :
- Que l'audit comptable, financier et prudentiel à mener ne révèle pas des situations telles que la solvabilité du futur ensemble soit trop sensiblement vue à la baisse.
- Que la gouvernance de la future entité soit sous contrôle de la Sambo. »
Le 14/11/2022, le Conseil d'Administration a levé la première réserve après avoir pris connaissance du rapport d'audit comptable et financier du Cabinet PKF ARSILON, et levé la seconde réserve car le profil de la future gouvernance (contrôle SAMBO) a été acté par La SAMAP.

L'activité Pêche/Plaisance progresse de +1.45 % en 2022 contre +9,11 % en 2021. Pour rappel, au 01/01/2022, les cotisations sur contrats ont été augmentées de +3% en Corps de navires professionnels et +5% en Plaisance.
Le rapport Sinistres/Primes (S/P) brut est 70,34% en 2022 contre 93,22% en 2021.
Cette amélioration est constatée notamment sur l'exercice de survenance 2022. D'autre part, le dossier sinistre Responsabilité Civile Plaisance de 2019 préalablement ouvert pour un montant de 1 200 k€ a été porté à 2 000 k€ au cours de l'exercice 2022. Le compte technique net de réassurance n'est pour autant pas impacté car cette garantie est réassurée à 100%.

L'activité Santé progresse donc de +7,45% en 2022 contre +11,42% en 2021 et enregistre un rapport Sinistres/Primes (S/P) de 83,52% en 2022 contre 83,15% en 2021.

Il est à noter que la gouvernance de la Mutuelle a été modifiée en 2022 avec l'arrivée d'Anthony NAHELOU au poste de Conseiller du Directeur Général et de la Gouvernance.
Le Conseil d'Administration du 25/02/2022 a validé l'arrivée d'Anthony NAHELOU a ce poste et au futur remplacement de Patrick TUDAL, actuel Directeur Général.
La gouvernance de la Mutuelle est donc assurée par les instances suivantes :
- le Conseil d'Administration et ses différents comités ;
- la Direction Générale ;
- les Dirigeants effectifs (Directeur Général et Président du Conseil d'Administration) ;
- le Comité de gestion des risques ;
- les Responsables des fonctions clés.

5 Activité et résultats

2.1 Activité de la SAMBO

2.1.1 Présentation de la SAMBO

Créée en 1930 à l'initiative de marins pêcheurs, la SAMBO est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est constituée de l'ensemble des sociétaires qui répondent aux conditions fixées dans ses statuts. Le nombre de salariés en équivalent temps plein est de 27 et le chiffre d'affaires 2022 est de 29 004 k€, contre 27 524 k€ en 2021, soit une augmentation de +5,38%.
Le numéro de matricule ACPR est le 4050570. Son siège social est situé à Quimper (29).

Leader de l'assurance de la pêche artisanale avec près de 1400 navires assurés et des capitaux assurés dépassant les 357 millions d'euros, la SAMBO a choisi dès l'origine de s'impliquer auprès des marins pêcheurs

pour accroître la protection des hommes et des navires. La SAMBO assure également près de 3900 navires de plaisance pour des capitaux assurés dépassant les 128 millions d'euros, et également plus de 17500 adhérents en complémentaire santé.

Les produits commercialisés sont les suivants :
- Corps de navires professionnels ;
- Plaisance ;
- Contrats individuels santé ;
- Contrats santé TNS (Travailleur Non Salarié) ;
- Contrats collectifs santé ;
- Assurance Equipage (Article L.5542-21 du code des transports).

2.1.2 Evolutions et tendances majeures

Le Chiffre d'affaires 2022 a continué de progresser sur l'ensemble des activités (sauf Plaisance en stagnation). Globalement, le Chiffre d'affaires augmente de +5,38% en 2022.

2.2 Résultats de souscription

2.2.1 Revenus et dépenses de souscription

L'année 2022 a été marquée par une augmentation continue du chiffre d'affaires dépassant les +5%.
L'activité Santé a enregistré un rapport Sinistres/primes quasiment équivalent à l'année 2021.
L'activité Corps de navires dégage un résultat technique légèrement inférieur à 2021 du fait notamment du surcoût lié à la garantie RC P&I. En effet, l'assureur de cette garantie a été remplacé début 2022 et le coût supplémentaire de cette garantie n'a pas été facturé à 100% à l'assuré. La SAMBO a donc pris à sa charge une partie non négligeable.

2.2.2 Analyse de la performance de souscription globale

❖ **Primes acquises**

Les primes acquises détaillées ci-dessous ont augmentées de +5,38 % en 2022 :

Primes (en K€)		
	2021	2022
Pêche	7 955	8 103
Plaisance	1 533	1 522
Santé	18 035	19 379
Total	**27 523**	**29 004**

Les primes Pêche ont été augmentées en 2022 de +3% à la suite de la décision du Conseil d'Administration et du fait des bons résultats de cette activité depuis plusieurs années.
Les primes Plaisance ont augmenté de +5% à la suite de la décision du Conseil d'Administration. Pour autant, le Chiffre d'affaires est quasiment identique à celui de 2021.

Les primes Santé continuent d'augmenter fortement, soit +8,37% et les primes Equipages sont en forte diminution de -10,68%.

❖ **Charges de sinistres**

La sinistralité Pêche tous exercices confondus en 2022 a un niveau inférieur à l'exercice 2021 en brut et quasi-équivalent en net.
La sinistralité Plaisance tous exercices confondus en 2022 s'est fortement dégradée suite à la réévaluation du sinistre Responsabilité Civile (exercice de survenance 2019). Pour autant et du fait de la réassurance à 100% sur cette garantie, le ratio Sinistre/Primes net est de 70,90% en 2022 contre 62,23% en 2021.
Ceci permet de sortir un résultat technique de +104 k€ en 2022 contre +159 k€ en 2021.
Les charges de sinistres brutes sont ventilées comme suit et ont diminuées globalement de -3,70 % :

Sinistres (en K€)		
	2021	2022
Pêche	6 679	4 959
Plaisance	2 166	1 815
Santé	14 997	16 186
Total	**23 842**	**22 960**

Ratio S/P		
	2021	2022
Pêche	83,96 %	61,20 %
Plaisance	141,29 %	119,25 %
Santé	83,15 %	83,52 %
Total	**86,62 %**	**79,16 %**

Sinistralité Corps de navires professionnels et Plaisance :
Les sinistres réglés + provisionnés sont en diminution de -23,41% en brut et +2,57% en net.
Les provisions pour sinistres s'élèvent à 10 184 k€ en brut contre 8 768 k€ en 2021.
Le rapport S/P brut (Sinistres/Primes) est de 70,38% contre 93,22% en 2021.
En net, le rapport S/P est de 67,77% contre 66,59% en 2021.

Sinistralité Santé et Equipage :
Les sinistres réglés sont en augmentation de +5,15% alors que les primes augmentent de +7,45%.
Les provisions sur sinistres sont en augmentation de +148k€ en brut.
Le rapport S/P brut est de 83,52% en 2022 contre 83,15% en 2021.
En net, le rapport S/P est de 83,88% en 2022 contre 83,65% en 2021.

2.2.3 Performance de souscription par ligne d'activité

Pour l'année 2022, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport.

Activité Corps de navires professionnels :
Le portefeuille de contrats se compose de 1 394 unités pour une valeur assurée globale de 357 M€, soit une valeur moyenne assurée par navire de 256k€.
Les primes brutes 2022 sont augmentation soit +1,86% contre +9,54% en 2021. Il convient de rappeler que la Mutuelle avait décidé d'augmenter les primes de +3% au 01/01/2022.

Activité Plaisance :
Le portefeuille de contrats Plaisance se compose de 3 891 unités pour une valeur assurée globale de 128M€, soit une valeur moyenne de 32,9k€ € contre 32,5k€ en 2021. Le portefeuille diminue de 15 unités.
Les primes brutes 2022 sont en diminution de -0,69% contre +6,90% en 2021.
A noter que les primes Plaisance ont été augmentées de +5% au 01/01/2022.

Activité Santé :
Au 31/12/2022, la Mutuelle compte 17 664 adhérents contre 17 294 en 2021.
Les primes sur contrats en gestion directe augmentent de +10,63% en 2022 contre +9,67% en 2021.
Les primes en gestion déléguée diminuent de -8,88% en 2022 contre +18,36% en 2021.

Activité Equipage :
Les primes Equipage diminuent de -10,69% en 2022 contre +30,04% en 2021.

2.3 Résultats des investissements

2.3.1 Revenus et dépenses de placements

La répartition des produits de placements est la suivante sur l'exercice 2022 :

		Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Plus-values latentes	Produits de placements	Taux de rendement
	Comptes	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette				
SCI + Immeubles	21	1 076 290,05	-426 727,77	649 562,28	2 323 500,00	1 673 937,72	9 340,87	0,00%
Participation	234 + 26 + 2302 + 2305	3 328 596,62	-2 715 663,29	612 933,33	642 550,92	29 617,59	71 461,52	2,15%
Compte à terme	233	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	24 672,69	0,82%
Obligations	231	27 409 368,62	-593 672,05	26 815 696,57	25 203 179,63	-1 612 516,94	565 861,03	2,06%
Actions	230	1 094 570,77	-11 368,04	1 083 202,73	1 250 268,08	167 065,35	37 443,97	3,42%
SICAV Obligataires	231	225 785,92	0,00	225 785,92	230 180,70	4 394,78	0,00	0,00%
SICAV Actions	230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	Sous-total 1	**36 134 611,98**	**-3 747 431,15**	**32 387 180,83**	**32 649 679,33**	**262 498,50**	**708 780,08**	**1,96%**

Les plus-values latentes s'élèvent à 262 k€ en 2022 contre 2 828 k€ en 2021.
Cette baisse est due essentiellement à l'augmentation des taux du marché obligataire.
On peut constater un taux de rendement moyen du portefeuille total de +1,96 % en 2022 contre +1,89% sur l'année 2021 (hors plus-values latentes).

Placements :
Les produits de placements sont de 709 k€ en 2022 contre 977 k€ en 2021.
Les charges de placements s'élèvent à 402 k€ en 2022 contre 776 k€ en 2021.
A noter la provision pour dépréciation à caractère durable de certains titres de placement en 2022.

❖ **Frais financiers**

Les frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers sont passés de 55 k€ en 2021 à 59 k€ en 2022.

❖ **Plus ou moins-values réalisées**

Suite à la vente de certains titres courant 2022, une moins-value de -7 k€ a été constatée, contre une plus-value de +39k€ en 2021.
Il est à noter la forte plus-value latente sur le siège de la Mutuelle (1 408 k€ en 2022 contre 1 398 k€ en 2021) sur un total de plus-values latentes de 262 k€ en 2022 contre 2 828 k€ en 2021.

2.3.2 Investissement dans une titrisation

La Mutuelle ne réalise aucune opération en titrisation.

2.4 Autres informations sur les résultats

Commissions reçues des réassureurs Corps de navires professionnels :
Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 1 454k€ en 2022 contre 1 425 k€ en 2021.

Commissions reçues des réassureurs Plaisance :
Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 170 k€ en 2022 contre 181 k€ en 2021.

Commissions reçues des réassureurs Santé et excédent :
Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 195 k€ en 2022 contre 180 k€ en 2021 et le montant de l'excédent est de 169 k€ en 2022 contre 178 k€ en 2021.

Frais généraux et résultat technique :
Les frais généraux de la SAMBO augmentent de +3,38% en 2022 contre +7,67% en 2021.

Le résultat technique ressort à 1 729 k€ en 2022, contre 1 968 k€ en 2021 et se répartit comme suit :
- Activité Corps de navires : 988 k€ contre 1 176 k€ en 2021
- Activité Santé et Equipage : 741 k€ contre 793 k€ en 2021

Résultat exceptionnel :
Les charges exceptionnelles passent de 345 k€ en 2021 à 475 k€ en 2022.
Les produits exceptionnels passent de 876 k€ en 2021 à 687 k€ en 2022.

Impôts et résultat comptable :
Le montant de l'impôt société s'élève à 382 k€ et le résultat comptable à 1 192 k€ en 2022 contre 1 405 k€ en 2021.

2.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations notables à préciser.

3 Système de gouvernance

3.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance

3.1.2 Structure de gouvernance

La gouvernance de la SAMBO est assurée par les instances suivantes :

- le Conseil d'Administration et ses différents comités ;
- la Direction Générale ;
- les Dirigeants effectifs (Directeur Général et Président du Conseil d'Administration) ;
- le Comité de gestion des risques ;
- les Responsables des fonctions clés.

Le schéma simplifié présenté ci-dessous décrit cette organisation générale qui a subi une modification en 2022 :

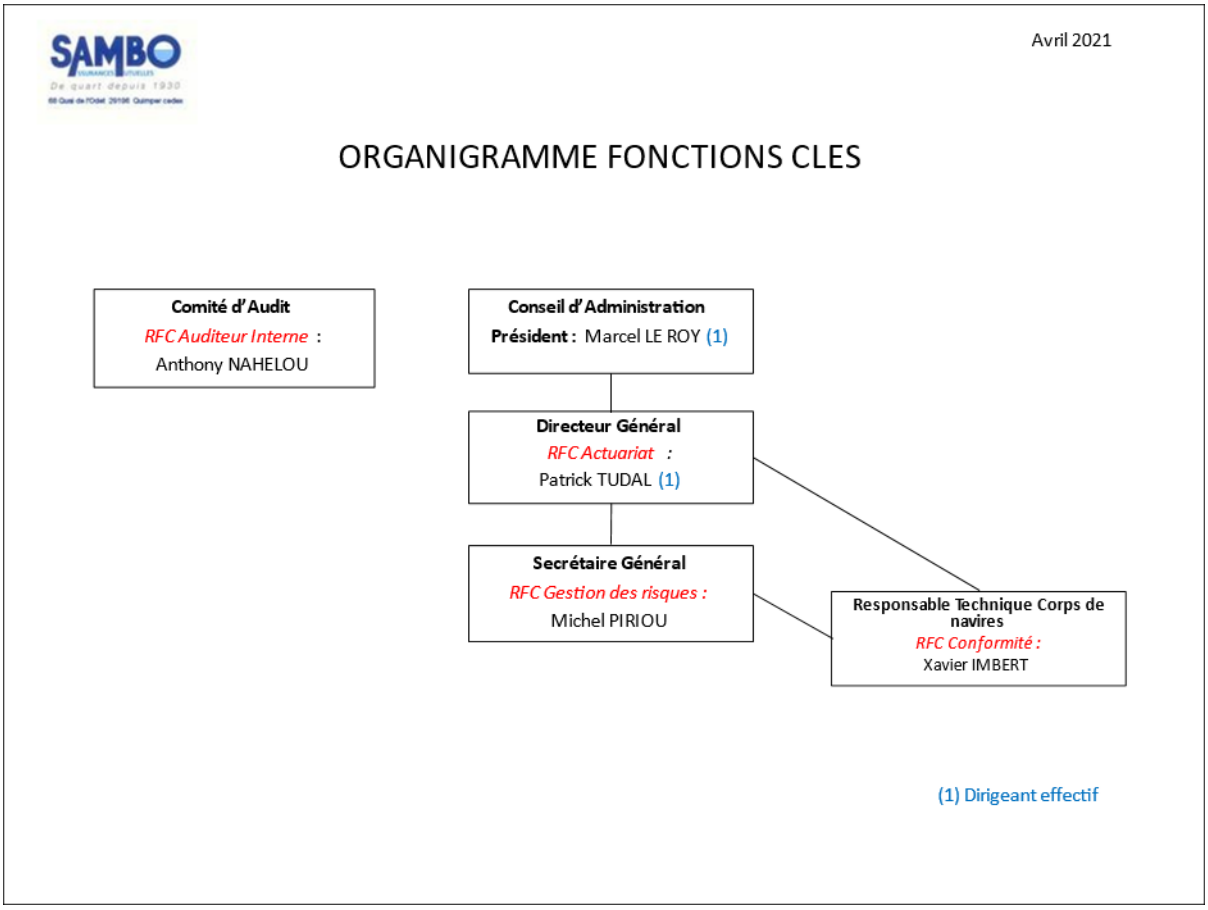

3.1.3 Acteurs majeurs liés à la gouvernance de la SAMBO

3.1.2.1. Instances dirigeantes

❖ **Conseil d'Administration**

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée générale.
Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatorze membres dont l'un est élu par le personnel salarié dans les conditions prévues à l'article L 322-26-2 du code des assurances.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Conformément aux dispositions de la législation en vigueur, les administrateurs sont responsables, individuellement ou solidairement suivant les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux lois et règlements en vigueur, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion.
Il existe en outre une charte qui définit l'organisation de la gouvernance globale. Compte tenu de la taille de la SAMBO, le Conseil d'Administration a choisi un fonctionnement en Comité afin de minimiser les risques et d'en avoir une meilleure maitrise. La Charte de Gouvernance Globale est revue à chaque fois que nécessaire et fait l'objet d'une validation par le Conseil d''Administration à chaque modification.

❖ **Dirigeants effectifs**

Conformément à l'article L322-3-2 et R322-168 du Code des assurances, la Mutuelle est dirigée par deux personnes :

- Marcel LE ROY, Président du Conseil d'administration ;
- Patrick TUDAL, Directeur Général.

❖ **Direction Générale**

La Direction Générale de la société est assumée par Patrick TUDAL, salarié, sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci.
Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

❖ **Comité d'audit**

La fonction Audit Interne est assurée par le Comité d'Audit. Le Comité peut faire appel à des cabinets extérieurs pour mener des missions d'audits. Il se réunit au minimum deux fois par an sur la demande de son responsable. A l'issu de chaque réunion, le Comité rend compte de toute conclusion et recommandation au Conseil d'Administration suivant.
Le Comité d'Audit présente son compte rendu annuel au Conseil d'Administration de début d'année.

❖ **Comité de gestion des risques**

Le responsable de la fonction de gestion des risques et les membres se réunissent en Comité de Gestion des Risques au minimum une fois par an sur la demande de son responsable.
Il traite notamment les sujets suivants :
- Analyse et évaluation des risques clés ;
- Suivi des plans d'action d'encadrement des risques ;
- Suivi de la cartographie des risques ;
- Politiques de gestion des risques (validation et revue) ;
- Définition du niveau d'appétence et tolérance au risque ;
- Adéquation des limites de risques avec le niveau réel des risques.

En parallèle de ces missions, ce Comité est chargé de la mise en place et du pilotage du dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Un compte-rendu est rédigé à l'issu de chaque réunion. Celui-ci est validé par le comité et transmis à chaque participant du comité.
Le responsable gestion des risques est doté de caractéristiques d'indépendance et de responsabilités disposant de ressources, autorité, et expertise pour pouvoir communiquer avec tout membre du personnel, la Direction Générale et le Conseil d'Administration, et ayant un accès non restreint à l'information.

❖ **Comité actuariat**

Le responsable et les membres se réunissent en Comité au minimum deux fois par an sur la demande de son responsable.
Il traite notamment les sujets suivants :
- Calculs des provisions techniques ;
- Calculs SCR / MCR ;
- Revue de la politique globale de souscription, de provisionnement et de réassurance.

Un compte-rendu est rédigé à l'issu de chaque réunion.

❖ **Comité conformité**

Le responsable et les membres se réunissent en Comité sur la demande de son responsable.
Il exerce notamment les missions suivantes :
- Conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- Evaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de la SAMBO, ainsi qu'identifier et évaluer le risque de conformité ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au risque de non-conformité ;
- Produire une cartographie des risques de non-conformité pour la Direction Générale.

3.1.2.2. Fonctions clés

Au sein de la Mutuelle, les responsables des quatre fonctions clés ont été nommés et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) :

- Fonction de gestion des risques : Michel PIRIOU, Secrétaire Général ;
- Fonction actuarielle : Patrick TUDAL, Directeur Général ;
- Fonction de vérification de la conformité : Xavier IMBERT, Responsable Technique Corps de navires ;
- Fonction audit interne : Anthony NAHELOU, Administrateur de la SAMBO.

Ces fonctions clés sont indépendantes et disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires pour mener à bien leurs missions et communiquer, à leur initiative, avec tout membre du personnel, la Direction Générale et le Conseil d'administration.

❖ Fonction de gestion des risques

Le responsable de la fonction clé de gestion des risques a notamment pour missions d'identifier, de mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques significatifs pour l'activité de la SAMBO qui sont identifiés dans le cadre de la cartographie synthétique. Cette fonction clé procède également à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

❖ Fonction actuarielle

Au sein de la SAMBO, cette fonction clé veille à :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription et un avis sur l'adéquation des provisions prises en matière de réassurance.

❖ Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité exerce notamment les missions suivantes :

- Conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- Evaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de la SAMBO, ainsi qu'identifier et évaluer le risque de conformité ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au risque de non-conformité ;
- Produire une cartographie des risques de non-conformité pour la Direction Générale.

❖ Fonction d'audit interne

Au sein de la mutuelle, le responsable de la fonction clé d'audit interne exerce ses missions d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.
A ce titre, il lui incombe particulièrement de :

- Evaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- Rendre compte de toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle qui détermine quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et veiller que ces actions soient menées à bien ;
- Donner un avis sur le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes, les comptes annuels et le rapport sur le contrôle interne.

3.1.4 Rémunération

La politique salariale de la Mutuelle est pilotée par la Direction Générale. Cette dernière ne privilégie pas le versement de primes liées à des objectifs commerciaux. L'éventuelle part salariale variable étant très faible par rapport aux rémunérations fixes.

3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

❖ **Formation des administrateurs**

En 2022, les administrateurs ont suivi une formation personnalisée sur les produits SANTE. Cette formation a été animée par Anthony NAHELOU.

❖ **Compétences des fonctions clés**

Pour toutes les fonctions clés, il est à minima requis :
- Une expérience significative dans son domaine ;
- Une capacité d'analyse ;
- Un sens des responsabilités.

❖ **Honorabilité des fonctions clés**

Les responsables des fonctions clés agissent de bonne foi en toutes circonstances et ne prennent aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la société.
Ils s'engagent personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'ils reçoivent, des débats auxquels ils participent et des décisions prises. Ils s'interdisent d'utiliser pour leur profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles ils ont accès.

3.3 Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

3.3.1 Présentation du système de gestion des risques

3.3.1.1. Principes de la gestion des risques au sein de la SAMBO

La SAMBO place la gestion des risques au centre de son processus décisionnel et a procédé, pour ce faire, à l'analyse de son profil de risques et suit ses risques clés via le Comité de gestion des risques.
Une politique de gestion des risques a été rédigée au sein de la SAMBO et les objectifs de celle-ci sont les suivants :
- Déterminer les catégories de risques et les méthodes visant à mesurer les risques,

- Décrire la manière dont sont gérés chaque catégorie et domaine de risques pertinents, et toute agrégation potentielle des risques,
- Décrire le lien entre l'évaluation du besoin global de solvabilité identifié lors de l'ORSA, les exigences réglementaires de capital et les limites de tolérances au risque de la Mutuelle,
- Préciser les limites de tolérance au risque au sein de toutes les catégories pertinentes de risques conformément à l'appétence au risque de la Mutuelle,
- Décrire la fréquence et le contenu des simulations de crises régulières, ainsi que les situations qui justifieraient des simulations de crise ad hoc.

Le Comité de gestion des risques suit et évalue les risques sur un outil développé sur Excel. Son responsable formalise un compte rendu à chaque réunion réalisée durant l'année.

3.3.1.2. Faits marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par la validation du Conseil d'Administration du rapprochement de la SAMBO avec la SAMAP.

3.3.1.3. Responsables de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.

3.3.1.4. Dispositif de gestion des risques

- **Identification des risques clés**

La Mutuelle estime que ces risques clés sont les suivants :

- Réassurance : les contrats de la Mutuelle sont fortement réassurés, d'où une certaine dépendance de l'organisme vis-à-vis de ses partenaires réassureurs. Le risque pour la SAMBO en matière de réassurance découle du non-renouvellement d'un ou de plusieurs traités de réassurance. La SAMBO évalue tous les ans ce scénario dans les stress-tests de l'exercice ORSA afin d'évaluer son impact sur ses exigences de solvabilité.
- Indemnisation : la Mutuelle doit avoir une maitrise permanente de ses coûts de sinistres
- Souscription : la Mutuelle doit se développer tout en conservant des rapports S/P satisfaisants
- Risque opérationnel : la SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés. Au 31/12/2022, 144 procédures étaient écrites. 25 procédures ont fait l'objet d'une mise à jour.
- Sécurité informatique : un Plan de Continuité d'Activité est rédigé.
- Placements : La politique des placements a fait l'objet d'une modification fin 2016. Le Conseil d'Administration a choisi de diversifier les placements, et au besoin, les organismes bancaires ; de conserver une gestion saine et prudente ; d'optimiser les produits financiers en maintenant une marge de solvabilité suffisante ; de mettre en place, si besoin, de la gestion sous mandat.
  Cette nouvelle politique des placements sera mise en place sous un délai compris entre 2 et 3 ans maximum.
- Sous-traitance : Même si la sous-traitance est minime au sein de la Mutuelle, son contrôle est important.

- Humains («Homme-clé ») : Un salarié peut cumuler des tâches importantes et se retrouver seul à les accomplir. La Mutuelle attache donc de l'importance au partage de compétences.
- Risque de mono-activité : historiquement, la SAMBO est engagée dans l'assurance du monde de la pêche artisanale et des professionnels de la mer. Elle s'est depuis diversifiée en proposant des complémentaires Santé individuelles et collectives et l'assurance de la plaisance naturellement. Malgré tout, la SAMBO n'exerce que 2 branches sous Solvabilité 2, ce qui peut être pénalisant.

❖ Evaluation des risques

Afin d'évaluer ses risques, la Mutuelle a mis en place le processus de cotation du risque décrit ci-après :

- Cotation du risque en tenant compte de quatre impacts possibles, cumulables ou non, (risque de réputation / image, risque d'amendes, risque financier, risque d'impact sur le chiffre d'affaires) :

		Grille 1 - Cotation impact risque			
		Réputation / Image	Amendes régulateurs & conséquences	Financier	Chiffre d'Affaires
1	Faible	Commentaires mineurs dans la presse locale/spécialisée	Pas de sanctions publiques et/ou sanctions < 10 K€	Impact financier < 10K€	Impact faible ou nul
2	Modéré	Série d'articles négatifs dans la presse spécialisée du secteur	Sanctions publiques et/ou sanctions entre 10 K€ et 50 K€	10K€ < impact financier 50K€	Impact de 3 à 10%
3	Fort	Couverture négative de grande ampleur par les médias locaux/spécialisés du secteur	Action du régulateur entrainant une interruption des activités Conséquences entre 50 K€ et 200 K€	50K€ < impact financier > 200k€	Impact de 10 à 20%
4	Très fort	Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	Limitation ou retrait d'agrément et/ou collaborateurs concernés risquant l'emprisonnement et/ou conséquences > 200 K€	> 200 k€	Impact de 20 à 30%

- Evaluation de la fréquence à laquelle peut survenir le risque en s'appuyant sur la grille suivante :

Grille 2 - Cotation fréquence - probabilité d'occurrence (en temps)		
1	Très peu probable	3 - 10 ans
2	Peu probable	1 - 3 ans
3	Probable	3 mois - 1 an
4	Très probable	< 3 mois

- Calcul du risque Brut par application d'une matrice :

			Matrice 1 de cotation du risque (Brut)			
			PROBABILITE D'OCCURRENCE (Fréquence)			
			Très peu probable	Peu probable	Probable	Très probable
			1	2	3	4
IMPACT RISQUE	Très fort	4	Modéré	Elevé	Très élevé	Très élevé
	Fort	3	Faible	Modéré	Elevé	Très élevé
	Modéré	2	Faible	Faible	Modéré	Elevé
	Faible	1	Faible	Faible	Faible	Modéré

- Evaluation du DMR (Dispositif de Maîtrise de Risque) afin de calculer le risque net. Il consiste en des plans d'actions (contrôles systématiques ou par sondage, développements informatiques, formalisme, amélioration des processus) qui peuvent être mis en place pour minimiser un risque. L'évaluation du DMR permet donc de réduire le risque.

- Après application du DMR, le risque net est évalué suivant la grille ci-dessous :

		Matrice 2 de cotation du risque (Net)			
		(après prise en compte du dispositif de maîtrise de risque)			
		DISPOSITIF DE MAITRISE DE RISQUE			
		Très fort	Fort	Modéré	Faible
		4	3	2	1
RISQUE BRUT	Très élevé	Modéré	Modéré	Elevé	Très élevé
	Elevé	Faible	Modéré	Elevé	Elevé
	Modéré	Faible	Faible	Modéré	Modéré
	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

❖ **Suivi et maîtrise des risques**

Les risques sont suivis annuellement par le Comité de Gestion des Risques.

❖ **Procédures de reporting et de prise de décisions**

Le Comité de gestion des risques reporte sur un fichier Excel les risques clés et procède à leurs évaluations.
Les travaux réalisés par la fonction Gestion des Risques permettent à la Direction Générale de mesurer les impacts liés à une prise de décision importante.

3.3.2 ORSA

3.3.5.1. Politique ORSA

La politique ORSA a pour objectif de définir le cadre et les modalités de la mise en place de l'ORSA au sein de la Mutuelle ainsi que son périmètre d'application.
La mise en place de l'ORSA au sein de la mutuelle est effectuée par le Comité Gestion des Risques.
Ce Comité s'appuie sur la cartographie des risques et plus précisément sur les risques clés pour retenir trois scénarios de stress-tests. Les scénarios retenus pour l'exercice 2022 ont été les suivants :
- Scénario 1 : Non renouvellement des traités de réassurance Pêche/Plaisance
- Scénario 2 : Rapport S/P dégradé en Santé
- Scénario 3 : Notation dégradée sur les placements

- Scénario 4 : Choc sur la courbe des taux

Pour réaliser l'exercice ORSA, le Comité réalise un Business Plan sur 5 ans, le fait valider par la Direction Générale et effectue les calculs de SCR. Les résultats de l'ORSA sont détaillés dans un rapport qui fait l'objet d'une présentation et d'une validation par le Conseil d'Administration.

3.3.5.2. Fréquence de l'ORSA

- **ORSA régulier**

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus annuel essentiellement prospectif. Il fait le lien entre la gestion des risques et le plan stratégique et permet de s'assurer de la solvabilité permanente de SAMBO. L'ORSA régulier s'organise autour de trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances :

- L'évaluation du besoin global de solvabilité ;
- L'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture de marge de solvabilité et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
- L'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul de marge de solvabilité.

- **ORSA exceptionnel**

Un ORSA exceptionnel peut être réalisé à chaque fois que la Direction Générale en exprime le besoin.
En 2022, trois ORSA exceptionnels sur les placements ont été réalisés afin de mesurer l'impact de la hausse des taux sur la marge de solvabilité et les éventuelles mesures à prendre.

3.3.5.3. Utilisation de l'ORSA dans le processus de prise de décision stratégique

L'ORSA exceptionnel fournit au comité de gestion des risques et au Conseil d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur l'état des risques de la SAMBO.
Les rapports ORSA sont pris en compte par le Conseil d'administration pour la prise de décision stratégique.

3.3.5.4. Détermination des besoins de solvabilité

La Mutuelle détermine ses besoins de solvabilité en utilisant un logiciel développé par le Cabinet ADDACTIS et en appliquant la formule standard. Les résultats font l'objet d'un contrôle et d'une validation par le Cabinet ADDACTIS.

3.4 Système de contrôle interne

3.4.1 Procédures de contrôle interne

3.3.5.5. Principes du contrôle interne au sein de la SAMBO

Le contrôle interne est un processus de sécurisation des risques et de maîtrise permanente des activités afin d'avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs fixés. Au sein de la SAMBO, le dispositif de contrôle interne recouvre toutes les actions visant la maîtrise des activités et des risques. Dans ce cadre, les objectifs assignés au dispositif de contrôle interne de la SAMBO sont en particulier les suivants :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Au sein de la SAMBO, le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

3.4.1.1 Dispositif de contrôle interne

Au sein de la Mutuelle, cinq niveaux de contrôles peuvent être distingués :

- Auto-contrôle :
  - toute personne est responsable de son propre contrôle ;
- Contrôle hiérarchique :
  - supervision des travaux et accomplissement des tâches de vérification ;
  - analyse de l'activité et des résultats ;
  - examen régulier du fonctionnement des procédures de contrôle mises en place.
  - La SAMBO étant divisée en 2 pôles d'activités : Assurance Corps de navires et Assurance de personnes, chaque activité est supervisée par un responsable ;
- Contrôle de direction :
  - la Direction dispose d'outils fonctionnels de contrôle (contrôle technique et comptable). La SAMBO est dotée d'une application « statistiques » développée en interne. A tout moment, la Direction peut demander l'édition d'un état et ainsi procéder à des contrôles ;
- Gouvernance :
  - Une charte de gouvernance globale a permis de définir la création de Comités (Comité Gestion des Risques, Comité Actuariat, Comité Conformité et Comité d'Audit) qui contribuent également à l'efficacité du contrôle interne ;
- Contrôle externe :
  - Commissaires aux Comptes, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

3.4.1.2 Animation du dispositif de contrôle interne

❖ **Moyens utilisés**

L'efficacité du contrôle interne repose sur une organisation simple mise en place et dans laquelle chaque salarié connait précisément ses fonctions via sa fiche de poste. La compétence et l'expérience des équipes en place renforcent cette efficacité. Par ailleurs, la taille de la société facilite la communication entre les salariés ainsi que la montée en compétence.

❖ Cartographies des risques et contrôles

Le dispositif de contrôle interne de la SAMBO peut s'appuyer sur des procédures écrites, une cartographie des risques liés aux procédures ainsi qu'une cartographie des risques clé.

❖ Procédures clés du contrôle interne

Contrôle de conformité des activités et des opérations d'assurance

Les informations retraçant l'activité de la société sont transmises régulièrement à la Direction Générale. Cette dernière organise, à fréquence hebdomadaire, des réunions de travail avec le Président du Conseil d'Administration et/ou les différents responsables.

Contrôle de la gestion des placements

La stratégie financière a été redéfinie par le Conseil d'Administration en novembre 2016. A cette occasion, un ORSA a été réalisé afin d'analyser plusieurs scénarios de placement. La politique de placements est mise en œuvre par la Direction de la Mutuelle. Le contrôle des rémunérations perçues (produits financiers) est effectué par le service Comptabilité.

Dispositif de contrôle des engagements de l'entreprise

- Risques assurances : La politique de souscription a fait l'objet d'échange lors du Conseil d'Administration du 04/11/2022. Suite à la décision du Conseil, le Directeur Général a transmis les informations aux responsables concernés afin qu'ils appliquent les mesures. Il en est de même pour la politique de souscription ;
- Cessions en réassurance : lors du renouvellement, la Direction Générale a réexaminé les contrats de réassurance et le portefeuille à couvrir, et ce en collaboration avec les réassureurs. Une présentation des résultats des traités de réassurance a été faite lors d'un Conseil d'Administration. Ce dernier a décidé de renouveler la structure de ces contrats à l'identique pour l'année à venir ;
- Provisions techniques : les provisions techniques de la société sont constituées uniquement des provisions pour sinistres à payer. Les dossiers sinistres sont évalués dossier par dossier et font l'objet d'une revue annuelle systématique. Conformément au Code des Assurances, ces engagements sont couverts par des actifs équivalents.

Maîtrise du système d'information

L'effectif de la société comprend deux informaticiens qui ont en charge le développement et la maintenance de l'ensemble du système d'information.

Une politique de sécurité et de gouvernance des technologies de l'information et de la communication a été rédigée et présentée en Conseil d'Administration courant 2022.
Fin 2022, un audit de vulnérabilité des systèmes d'informations de la Mutuelle a été programmé.

Elaboration et vérification de l'information financière et comptable

Le service Comptabilité en collaboration avec la Direction Générale est responsable de la tenue des comptes et de l'élaboration de l'arrêté des comptes annuels de la société. La comptabilité est tenue sur un logiciel du marché, SAGE Comptabilité. Des contrôles de cohérence sont réalisés entre les applications métiers (souscription, gestion des contrats, gestion des sinistres) et le logiciel de comptabilité. Il en est de même avec le logiciel de paie. Les comptes de la SAMBO font l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au sein de la Mutuelle, il existe un Plan de continuité d'activité qui peut être mis en œuvre uniquement dans le cas d'un évènement majeur ayant pour conséquence un impact fort et prolongé sur les activités de la SAMBO.
Ce PCA a fait l'objet d'une mise à jour le 29/06/2022.
Concernant la branche Santé, la Mutuelle utilise un logiciel développé et maintenu par une société extérieure qui a également un PCA.

3.4.2 Politique de conformité

La politique de conformité est mise en place progressivement et l'organisation actuelle est la suivante :
- Recensement de l'ensemble des courriers sortants afin de s'assurer de la conformité de ceux-ci,
- A chaque fois qu'un document sortant fait l'objet d'une modification, le Service Informatique à obligation de le faire valider par le Responsable du Comité Conformité,
- A chaque création de document sortant et avant la mise en production, le Service Informatique doit le faire valider par le Responsable du Comité Conformité,
- A chaque audit de procédure, l'auditeur vérifie la conformité et précise dans son rapport si cette procédure doit faire l'objet ou pas d'un audit spécifique.

3.4.3 Fonction clé d'audit interne

La fonction d'audit interne est portée par Anthony NAHELOU qui a été notifié à l'ACPR en février 2019.
Anthony NAHELOU est salarié de la Mutuelle depuis le 22/03/2022 et occupe la fonction de Conseiller du Directeur Général et de la Gouvernance.
Ceci lui permet de préserver son indépendance et son objectivité par rapport à ses missions et de pouvoir rendre compte très facilement auprès du Conseil d'Administration.

3.4.4 Fonction clé actuarielle

Courant 2022, le Comité Actuariat sous la responsabilité de Patrick TUDAL a validé les politiques de provisionnement, de souscription et de réassurance.

Comme les années précédentes, la SAMBO a confié l'estimation des provisions techniques et l'établissement des cadences de liquidation associées au Cabinet ADDACTIS.

3.5 Sous-traitance

3.5.1 Sous-traitance d'activités

Certaines activités sont sous-traitées par la Mutuelle :

- Gestion déléguée pour la branche santé : uniquement sur demande de l'assuré ou de l'intermédiaire
- Placements : dans le cadre de la gestion sous-mandat à concurrence de 17 837 k€ dans les comptes 2022 contre 17 453 k€ en 2021.

3.5.2 Sélection et suivi des prestataires de services

Les prestataires de services sont sélectionnés en fonction de leur qualité de services et de leur reconnaissance sur le marché. Ils font l'objet d'un suivi rigoureux notamment dans le reporting d'activité.

❖ **Maîtrise des activités externalisées et modes de commercialisation des produits**

La gestion de certains contrats santé est déléguée à des organismes extérieurs. Des conventions sont signées avec ces organismes. La mise sous pli et l'affranchissement des décomptes santé est externalisée. Une convention de service a été signée entre la SAMBO et la société concernée.

La distribution des produits d'assurance est réalisée directement auprès des prospects ou des clients et de façon accessoire avec des agences bancaires et des courtiers. Une animation commerciale est mise en place par les commerciaux en ce qui concerne les agences bancaires et les courtiers. Leur rôle consiste en un accompagnement et une formation sur les produits.

3.5.3 Activités importantes ou critiques sous-traitées

La gestion déléguée en branche Santé représente 6,25% (7,24% en 2021) du Chiffre d'affaires global et la gestion des placements sous mandat représente 49,36% (51,92% en 2021) de la totalité des placements.

3.5.4 Fonctions clés sous-traitées

Actuellement, la SAMBO ne sous-traite aucune de ses activités jugées importantes ou critiques.

3.6 Adéquation du système de gouvernance

La Mutuelle estime que son système de gouvernance est approprié à la nature, l'ampleur et la complexité de ses risques du fait de sa simplicité et de son fonctionnement en Comité, ce qui permet de minimiser les erreurs lors de prises de décision.

3.7 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations notables à préciser.

4 Risques importants de la Mutuelle

La SAMBO a fait le choix de positionner la gestion des risques au centre de son processus décisionnel et pour ce faire, a procédé à l'analyse de son profil de risques et de ses risques clés.
La Mutuelle estime que ces risques clés sont les suivants :

- Réassurance : les contrats de la Mutuelle sont fortement réassurés, d'où une certaine dépendance de l'organisme vis-à-vis de ses partenaires réassureurs. Le risque pour la SAMBO en matière de réassurance découle du non-renouvellement d'un ou de plusieurs traités de réassurance. La SAMBO a choisi d'évaluer ce scénario pour la troisième fois dans cette exercice ORSA, afin d'évaluer son impact sur ses exigences de solvabilité.
- Indemnisation : la Mutuelle doit avoir une maitrise permanente de ses coûts de sinistres. Dans un environnement concurrentiel fort lié à la nouvelle règlementation en matière de protection sociale, la SAMBO a choisi d'évaluer l'impact d'un S/P dégradé en santé.
- Souscription : la Mutuelle doit se développer tout en conservant des rapports S/P satisfaisants.
- Risque opérationnel : la SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés. Ainsi, au 31/12/2022, 144 procédures étaient écrites. Une mise à jour de la cartographie des risques clés est réalisée régulièrement.
- Sécurité informatique : un Plan de Continuité d'Activité est rédigé et permet en cas d'évènement majeur de sécuriser la reprise des données informatiques
- Placements : Le Conseil d'Administration valide une politique de placement annuellement.
- Sous-traitance : Même si la sous-traitance est minime au sein de la Mutuelle, son contrôle est important.
- Humains («Homme-clé ») : Un salarié peut cumuler des tâches importantes et se retrouver seul à les accomplir. La Mutuelle attache donc de l'importance au partage de compétences.
- Risque de mono-activité : historiquement, la SAMBO est engagée dans l'assurance du monde de la pêche artisanale et des professionnels de la mer. Elle s'est depuis diversifiée en proposant des complémentaires Santé individuelles et collectives et l'assurance de la plaisance naturellement. Malgré tout, la SAMBO n'exerce que 2 branches sous Solvabilité 2, ce qui peut être pénalisant.

Enfin, les risques clés font l'objet d'un suivi particulier au sein de la SAMBO et suscitent une discussion à chaque Comité de Gestion des Risques. Ils sont évalués systématiquement chaque année.

5.1 Risque de souscription

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place d'indicateurs de type Sinistres/Primes et s'effectue dans le respect de la politique de souscription de la Mutuelle.
Dans un futur proche, la Mutuelle ne prévoit pas de modification de sa politique de souscription. Le risque de souscription ne devrait donc pas être impacté de manière significative, hormis l'impact naturel lié à l'augmentation prévisionnel d'activité.

5.2 Risque de marché

Le SCR marché reste relativement stable année après année du fait du fait de l'application de la politique des placements.
Pour ce qui est du SCR Taux et du SCR Spread, il est plus impacté du fait de la politique de placements axée sur les obligations.
La Direction Générale s'assure de la bonne application de la politique des placements et suit son risque de marché notamment par la réalisation d'exercice ORSA.

5.3 Risque de crédit

La Mutuelle n'a pas de risque de crédit.

5.4 Risque de défaut de contrepartie

Le risque de contrepartie se retrouve essentiellement sur la Banque Populaire Grand Ouest (groupe BPCE). En effet, les encours bancaires et les dépôts à terme représentent une part nettement moins importante (6611 k€ en 2021 contre 8733 k€ en 2020).

5.5 Risque de liquidité

La Mutuelle n'a pas de risque de liquidité.

5.6 Risque opérationnel

La SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés.
Concernant la gestion de sinistres, ces derniers sont évalués dès leurs déclarations par le gestionnaire ayant en charge le dossier, accompagnés au besoin (suivant la gravité) par :

- le responsable de l'activité (Corps de navires – Assurance de personnes) ;
- le commercial (qui a également un rôle d'expert) ;
- l'expert nommé.

Les montants des dossiers sinistres sont revus systématiquement par le Comité de Gestion des sinistres qui a lieu toutes les trois semaines.
Les chèques ou virements de règlement de sinistres sont signés par les personnes habilitées qui doivent être obligatoirement différentes de la personne ayant instruit le dossier.
Concernant la gestion des contrats d'assurance sont enregistrés sur une application métier développée en interne. Un transfert informatique des données comptables est réalisé via un automate. Tous les jours, un informaticien vérifie la bonne intégration des fichiers en consultant le journal de l'automate dans le logiciel de comptabilité. A postériori, des contrôles réguliers sont effectués par les comptables afin de détecter les éventuelles erreurs d'intégration. Des contrôles de cohérence entre l'application métier et l'application comptable sont réalisées lors de la clôture des comptes.

5.7 Autres risques importants

Il n'y a pas d'autres risques importants à préciser.

5.8 Autres informations

Les investissements 2022 ont été réalisés conformément au principe de la personne prudente en s'assurant notamment du maintien du taux de marge actuel.
La politique des placements a été maintenue en 2022. En résumé, le Conseil d'Administration a choisi de diversifier les placements, et au besoin, les organismes bancaires ; de conserver une gestion saine et prudente ; d'optimiser les produits financiers en maintenant une marge de solvabilité suffisante ; de mettre en place, si besoin, de la gestion sous mandat.

6 Valorisation à des fins de solvabilité

6.1 Actifs

5.1.1 Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2

Actifs au 31/12/2022 :

Écarts d'acquisitions		0
Frais d'acquisition reportés		0
Actifs incorporels	0	100 134
Impôts différés actifs	0	0
Excédent de régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	2 026 075	537 778
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	28 036 679	29 262 478
Immobilier (autre que pour usage propre)	710 500	524 859
Participations	642 551	612 933
Actions	1 250 268	1 083 203
Actions cotées	*1 250 268*	*1 083 203*
Actions non cotées	*0*	*0*
Obligations	25 433 360	27 041 482
Obligations souveraines	*705 284*	*700 162*
Obligations d entreprises	*24 728 076*	*26 341 321*
Titres structurés	*0*	*0*
Titres garantis	*0*	*0*
Fonds d'investissement	0	0
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0

Les placements sont indiqués en valeur de marché (valeur de réalisation) et se répartissent comme suit :
- Notation A- et plus : 32,71 %
- Notation BBB : 33,52 %
- Notation BB : 13,94 %
- Obligations d'Etat : 2,35 %
- Immobilier : 7,73 %
- Autres : 9,75 %

Actifs au 31/12/2021 :

Écarts d'acquisitions		0
Frais d'acquisition reportés		0
Actifs incorporels	0	165 735
Impôts différés actifs	0	0
Excédent de régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	2 074 996	598 699
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	30 011 270	28 658 647
Immobilier (autre que pour usage propre)	706 600	588 058
Participations	722 089	742 471
Actions	1 073 923	765 280
Actions cotées	*1 073 923*	*765 280*
Actions non cotées	*0*	*0*
Obligations	27 508 658	26 562 837
Obligations souveraines	*756 561*	*712 525*
Obligations d entreprises	*26 752 097*	*25 850 313*
Titres structurés	*0*	*0*
Titres garantis	*0*	*0*
Fonds d'investissement	0	0
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0

6.2 Provisions techniques

6.2.1 Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2

Les provisions techniques brutes sont calculées en Best Estimate (meilleure approximation). Une marge de risque vient également s'intégrer au passif du bilan.

Passif (en €)	Normes SII	Normes actuelles

Provisions techniques brutes Non-Vie (hors Santé)	8 654 454	10 184 658
Provisions techniques brutes Non-Vie (hors Santé) - S1		*10 184 658*
PT calculées dans leur ensemble (Best estimate + Marge sur risque) Non-Vie	*0*	
Best Estimate Non-Vie	*8 280 538*	
Marge sur risque Non-Vie	*373 917*	
Provisions techniques brutes Santé non SLT	-408 499	1 481 085
Provisions techniques brutes Santé non SLT - S1		*1 481 085*
PT calculées dans leur ensemble (Best estimate + Marge sur risque) Santé NSLT	*0*	
Best Estimate Sante NSLT	*-408 499*	
Marge sur risque Sante NSLT	*0*	

6.2.2 Méthodologie de calcul des provisions techniques

Les provisions sont déterminées pour leurs montants bruts (dossier par dossier), la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.
Les provisions pour sinistres sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.
Les provisions pour sinistres comprennent :
- les provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire)
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Une marge de risque vient également s'intégrer au passif du bilan.
La Mutuelle :
- n'utilise pas la correction pour volatilité visée à l'article 77 quinquies de la Directive 2009/138/CE,
- n'applique pas la courbe d'intérêts sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la Directive 2009/138/CE,
- n'applique pas la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la Directive 2009/138/CE.

6.2.3 Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme S2

Les principaux écarts de valorisation se retrouvent dans les placements car ils sont indiqués en valeur de marché (valeur de réalisation) et dans les provisions techniques car elles sont calculées en Best Estimate (meilleure approximation).

6.2.4 Qualité des données

Les données permettant le calcul des Best Estimate et les provisions techniques proviennent du logiciel métier et font l'objet d'une revue deux fois par an par les responsables techniques.

6.3 Autres passifs

Les montants des autres passifs sont identiques en norme S2 qu'en norme comptable actuelle.

Pour le calcul des impôts différés passifs, le taux d'imposition retenu est celui auquel la SAMBO est soumise, à savoir 25%.

Passif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Passifs éventuels	0	
Provisions autre que provisions techniques	0	0
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	481 989	481 989
Impôts différés passifs	642 616	0
Produits dérivés	0	0
Dettes financières	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	*0*	*0*
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	*0*	*0*
Dettes techniques	2 316 076	2 316 076
Dettes nées d'opérations d'assurance	*252 394*	*252 394*
Dettes nées d'opérations de réassurance	*1 119 738*	*1 119 738*
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	*943 944*	*943 944*
Dettes subordonnées	0	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	*0*	*0*
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base en S2	*0*	*0*
Autres dettes non mentionées dans les postes ci-dessus	1 645 503	1 645 503

6.4 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations à préciser.

7 Gestion du capital

7.1 Fonds propres

7.1.1 Gestion des fonds propres actuels

La procédure appliquée pour la gestion des fonds propres de la Mutuelle est détaillée en point 5.1.

7.1.2 Présentation des fonds propres actuels

Les fonds propres éligibles s'élèvent à 36 307 039 € en 2022 contre 35 115 204 € en 2021. Cette différence de +1 191 k€ est due principalement à l'affectation du résultat 2021 en norme S2.
L'ensemble des fonds propres de la Mutuelle est classé en Tiers 1.

Fonds propres éligibles 2022 :

i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
Fonds propres éligibles	36 307 039	36 307 039
Tiers 1 (Hors RR)	36 307 039	36 307 039
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
Réserve de réconciliation	1 927 848	1 927 848
Fonds propres	38 234 887	38 234 887

Exigence en tiers 1 respectée

Fonds propres éligibles 2021 :

i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
Fonds propres éligibles	35 115 204	35 115 204
Tiers 1 (Hors RR)	35 115 204	35 115 204
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
Réserve de réconciliation	4 746 680	4 746 680
Fonds propres	39 861 884	39 861 884

Exigence en tiers 1 respectée

A noter qu'au sein de la Mutuelle, il n'existe pas de clauses importantes pouvant nuire à la disponibilité des fonds propres.

7.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

7.2.1 SCR

Le calcul du capital de solvabilité requis de la Mutuelle se décline en cinq grandes familles de risques :

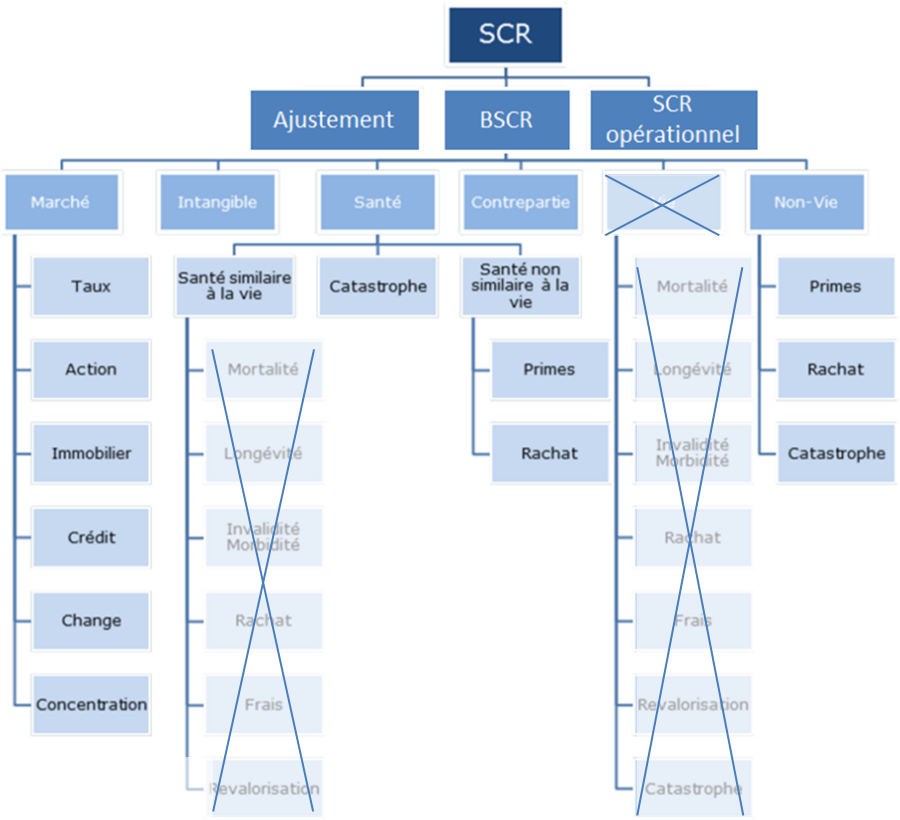

Le SCR total de la Mutuelle, calculé en appliquant la formule standard, atteint ainsi 6,9 M€ en 2022 contre 6,3 M€ en 2021, et se décompose de la manière suivante :

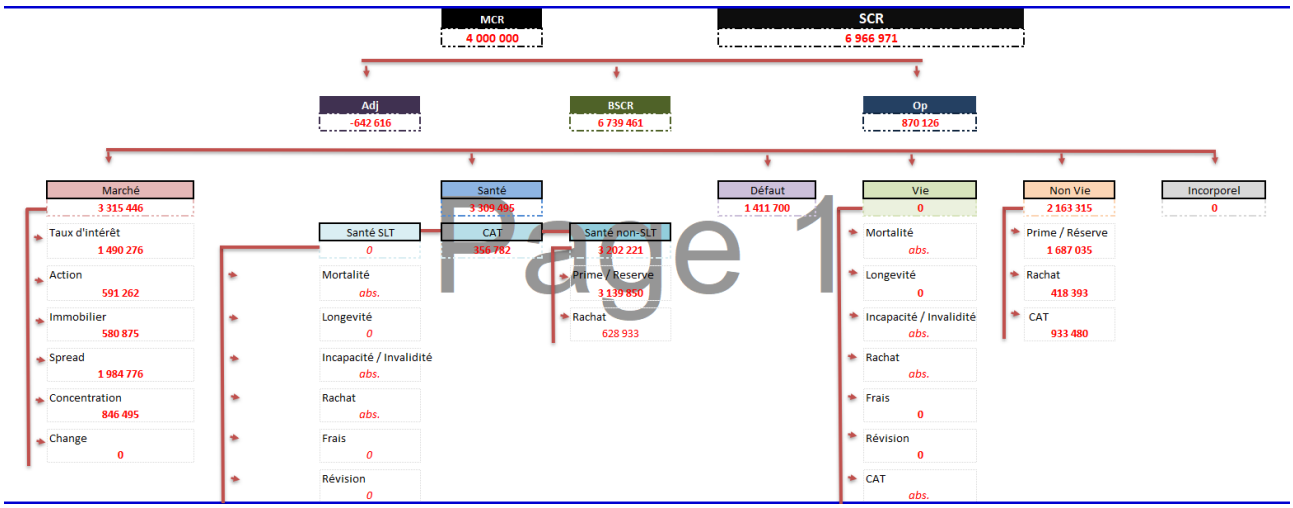

Le besoin de marge est en augmentation du fait notamment de l'augmentation conséquente du chiffre d'affaire Santé.

Les évolutions et les changements les plus significatifs sont présentées en partie 4 du présent rapport.

iii. Taux de couverture

Couverture SCR tier 1	549%
Couverture SCR tier 3	0%
Couverture SCR total	549%
Couverture MCR	956%

La diminution du taux de marge (-8,50%) est due tout simplement à l'augmentation des taux sur le marché obligataire.

7.2.2 MCR

Le minimum de capital requis de la Mutuelle s'établit à 4,0 M€ en 2022 (3,7 M€ en 2021).

ii. Indicateurs de solvabilités

SCR	6 966 971
MCR	4 000 000

7.3 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle applique la formule standard.

7.4 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2021, La mutuelle n'a constaté aucun manquement pour respecter tant le minimum de capital requis que pour le capital de solvabilité requis.

7.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations à préciser.

8 ANNEXE I : COMPTES DE RESULTATS TECHNIQUES

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE **CORPS DE NAVIRES**

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
			31/12/2022	31/12/2021
	(A)	(C)	(A - B - C)	
Primes Acquises	**9 625 375**	**7 152 713**	**2 472 662**	**2 454 310**
Primes Affaires Directes	9 625 375	7 152 713	2 472 662	2 454 310
Primes Acceptations				
Produits des placements alloués du compte non technique	**27 936**		**27 936**	**20 426**
Autres produits techniques	**35 292**		**35 292**	**84 303**
Charges de sinistres	**- 6 773 734**	**5 097 612**	**- 1 676 122**	**- 1 634 425**
Affaires Directes	- 5 357 683	3 854 953	- 1 502 729	- 1 320 863
Acceptations				
Chareges de provisions s/sinist. Aff.Directes	- 1 416 051	1 242 659	- 173 392	- 313 562
Chareges de provisions s/sinist. Acceptation				
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	**365 544**		**365 544**	**400 610**
Frais d'acquisition	- 966 087		- 966 087	- 917 224
Frais d'administration	- 292 496		- 292 496	- 287 981
Commissions reçues des réassureurs	1 624 127		1 624 127	1 605 816
Autres charges techniques	**- 236 849**		**- 236 849**	**- 149 932**
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE	**3 043 564**	**2 055 101**	**988 463**	**1 175 293**

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE **SANTE**

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
			31/12/2022	31/12/2021
	(A)	(C)	(A - B - C)	
Cotisations acquises	**19 378 827**	**2 790 391**	**16 588 436**	**15 460 656**
Primes Affaires Directes	19 378 827	2 790 391	16 588 436	15 460 656
Primes Acceptations				
Produits des placements alloués du compte non technique	**21 905**		**21 905**	**16 070**
Autres produits techniques				
Charges des prestations	**- 16 185 892**	**2 271 242**	**- 13 914 650**	**- 12 933 850**
Affaires Directes	- 16 038 377	2 251 227	- 13 787 150	- 13 151 917
Acceptations				
Chareges de provisions s/sinist. Aff.Directes	- 147 515	20 015	- 127 501	218 067
Chareges de provisions s/sinist. Acceptation				
Charges des autres produits techniques				
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	**- 1 824 321**		**- 1 824 321**	**- 1 633 110**
Frais d'acquisition	- 1 688 414		- 1 688 414	- 1 549 456
Frais d'administration	- 500 166		- 500 166	- 441 566
Commissions reçues des réassureurs	**364 259**		364 259	357 912
Autres charges techniques	**- 130 343**		**- 130 343**	**- 117 072**
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE	**1 260 175**	**519 149**	**741 026**	**792 694**

RESULTAT NON TECHNIQUE

	Net N 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021
Résultat technique des opérations Non-Vie	**1 729 490**	**1 967 987**
Produits des placements	**709 076**	**976 761**
Revenus des placements	708 780	647 359
Autres produits des placements		265 011
Profit provenant de la réalisation des placements	296	64 391
Produits des placements alloués du compte technique Vie		
Charges des placements	**401 791**	**776 737**
Frais de gestion interne et externe des placements et des frais fina	59 586	54 840
Autres charges des placements	334 781	696 050
Pertes provenant de la réalisation des placements	7 424	25 848
Produits des placements transférés au compte technique Non	**- 49 841**	**- 36 497**
Autres produits non techniques	**58 581**	**55 517**
Autres charges non techniques	**622 202**	**595 860**
Charges à caractère social		
Autres charges non techniques	622 202	595 860
Résultat exceptionnel	**211 514**	**530 373**
Produits exceptionnels	686 538	875 541
Charges exceptionnelles	475 024	345 168
Participation aux résultats	**60 762**	**61 538**
Impôts sur les sociétés	**382 230**	**655 564**
Résultat de l'exercice	**1 191 834**	**1 404 443**